DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune

de ROYAN

ST.Nº 87/60

Objet

RECONSTRUCTION DE LA CITE GUINIELLE

DATE DE CONVOCATION

5 mai

DATE D'AFFICHAGE

5 mai

Nombre de conseillers

en exercice

33

Nombre de présents

24

Nombre de votants

32

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

RECHAIA SOUS PRÉFECTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

15. JUIN 1987

COMMUNE DE ROYAR

APPLICATION LOL Nº 82213

L'An mil neuf cent quatre vingt sept

te 15 mai 1987

17 hences 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Maine en séance publique, sons le présidence de M. de LTPKOJSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST - DAUZIDOU BENOIT - BIROLLEAU - COUNIL - LACOTTE - LAPERCHE - MARCONI MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS MMES LAFAYE - BUCHET - BARRAUD-DUCHERUN - CENAC - DEVIGNE FONTAN - JEAN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

M. FABER par M. Le MAIRE

M. BUSSEREAU per M. BENOIT

H. BUSSENERO PEL H. BENOT

M. BARBAT par M. THOMAS

M. BERNARD par Mme BUCHET

Mme DE GAYE par Mme LAFAYE

Mme GAUDIN par M. MARCOONI

M. LE GUEUT par M. MONNARD

ABSENTS

MM GEOFFROY - CANDAU Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

M.le Député-Maire expose au Conseil Municipal les conditions précaires de logement des habitants de la Cité GUINIELLE et le caractère très digne d'intérêt des ménages concernés.

Il indique au Conseil Municipal que l'Office Public Départemental des H.L.M. pourrait obtenir les financements nécessaires à une opération de reconstruction de ces logements avec des prêts à taux bonifiés et sur une longue duréc.

L'intervention de l'Office Public Départemental des H.L.M. serait conditionné :

- par l'équilibre d'exploitation qui pourrait être trouvé par une location globale à la Commune de ROYAN, celle-ci se chargeant de l'entretien et des grosses réparations.

Le loyer pratiqué serait alors équivalent au remboursement des annuités de l'emprunt principal et éventuellement complémentaire et aux frais de gestion de l'Office Public Départemental des H.L.M. estimés à 1,50 % du ccût du projet actualisable chaque année.

- par l'exonération de la T.L.E. normale pour les réalisation des Offices Publics Départementaux des H.L.M.,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu les explications de M.le Député-Maire,

DECIDE :

- de confier à l'Office Public Départemental des H.L.M. la reconstruction de 14 logements de la Cité GUINIELLE dont 3 logements dès 1987 et le solde en 1988/1989.
- d'exonérer les Organismes Publics d'H.L.M. de la T.L.E. et notamment l'Office pour cette réalisation.
- d'autoriser W.le Député-Maire, à signer un contrat de location globale dont le montant découlers du remboursement des annuités des emprunts contractés par l'Office, majorés de ses frais de gestion de 1,50 % maximum du coût des logements actualisable.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS

> POUR EXTRAIT CONFORME Pr le Député-Maire, L'Adjoint Délégué,

> > Me Y. TAP